

Organisation de manifestations touristiques - Association Le Chemin des Sens - Attribution de subvention

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : L'Association Le Chemin des Sens, créée en 1998, a pour objet initial d'associer artisanat et patrimoine par le biais d'un cheminement au centre-ville, évoquant la flânerie.

Il ne s'agit pas d'une flânerie nonchalante du promeneur livré au hasard mais plutôt d'une balade découverte qui sollicite le promeneur et l'amène à entrer dans un atelier où il peut regarder l'artisan au travail, sentir les odeurs, toucher les matériaux, écouter les explications de l'artisan, goûter quelques spécialités du terroir.

C'est sur cette double thématique, la promenade et les cinq sens, que l'Association a bâti le «Chemin des Sens» aujourd'hui appelé «Les Flâneries» permettant d'associer le patrimoine architectural de la ville, les différents musées de Besançon, la bibliothèque d'études et de conservation, le conservatoire de musique, etc.

Pour 2009, l'Association propose 9 rencontres thématiques :

- «Mécanique et précision», le 20 février
- Etoffes et tissu», le 27 mars
- «Restauration de tableaux», le 10 avril
- «Restauration de papier», le 14 mai
- «Taille de pierre», en juin
- «Passion bijoux», le 10 juillet
- «Facture instrumentale - la lutherie», le 25 septembre
- «Design et communication», le 16 octobre
- «Histoire de chapeaux», en décembre.

Par ailleurs, depuis 2007, l'Association «Le Chemin des Sens» s'est engagée dans une démarche d'ouverture en créant le «parcours autour des Métiers» qui est, plus qu'une exposition d'objets et de matériels, un événement mettant en scène les artistes et artisans dans l'exercice de leurs métiers dans un espace clos, créant un lien entre les acteurs et l'exposition. Elle associe à cette manifestation les lycées techniques afin d'offrir une image intergénérationnelle valorisante.

L'Association entend renouveler le parcours des métiers en 2009 qui aura lieu au Fort Griffon lors des Journées du Patrimoine, comme en 2007 et en 2008.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces manifestations s'élève à 23 500 €.

La Ville, soucieuse d'encourager les métiers artisanaux et l'animation au centre-ville propose de soutenir l'Association à hauteur de 10 000 €.

En cas d'accord, cette somme de 10 000 € sera imputée au chapitre 65.95/6574 CS 30200.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'Association «Le Chemin des Sens» pour la réalisation de projets d'animation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.